



CUQ-TOULZA

Envoyé en préfecture le 15/07/2025
Reçu en préfecture le 15/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 081-218100766-20250715-DECISION14-DE

DÉCISION DU MAIRE N° 14 DU 15/07/2025

Réhabilitation du réseau d'assainissement de la Rue Aristide Briand Hydrocurage et inspection télévisuelle

Monsieur le Maire de Cuq-Toulza (Tarn),

Vu la délibération en date du 25 janvier 2023 listant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal ;

Considérant la nécessité de réhabiliter le réseau d'assainissement collectif dans le secteur Aristide Briand, conformément au schéma d'assainissement communal (2018) ;

Considérant la décision du Maire n°5 en date du 20 février 2025 qui sélectionne l'offre de VALORIS pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement Rue Aristide Briand.

Considérant la consultation des entreprises pour un hydrocurage et une inspection télévisuelle du tronçon dans le cadre de cette opération, effectuée du 27 juin 2025 au 11 juillet 2025 (étant donné qu'il est envisagé la réalisation d'un chemisage de ce tronçon, le rapport d'ITV fera apparaître une photo de chaque piquage sur la canalisation) ;

Considérant les offres financières des entreprises :

- | | |
|---|--------------|
| - DELDOSSI ASSAINISSEMENT (Saint-Sulpice) : | 2 125,00 €HT |
| - I2C (La Salvetat Belmontet) : | 2 260,00 €HT |
| - RESOLOGY (Cugnaux) : | 1 275,00 €HT |

Considérant la vérification des offres réalisée par le maître d'œuvre VALORIS ;

Considérant que l'Agence de l'Eau a validé l'intervention du prestataire RESOLOGY pour ce type de missions ;

DECIDE

De sélectionner l'offre de RESOLOGY pour la réalisation du passage caméra sur le tronçon de la Rue Aristide Briand devant être chemisé, pour un montant de 1 275,00 €HT.

A Cuq-Toulza, le 15 juillet 2025.

Le Maire,
M. Jean-Claude PINEL

